

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

IEM EVOLUDIA SAINT OUEN

2023-2027



1. INTRODUCTION.....	3
1.1 CADRE JURIDIQUE ET FINALITES DU PROJET D'ETABLISSEMENT	3
1.2 METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE	4
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
2.1 PRESENTATION GENERALE	7
2.2 L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE : ENVOLUDIA	7
2.3 LE PROJET ASSOCIATIF, 5 DEFIS MAJEURS :	9
2.4 LE CADRE JURIDIQUE DE NOTRE FONCTIONNEMENT	10
2.5 LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	10
3. NOTRE HISTOIRE ET NOTRE PROJET	11
3.1 MOMENTS MARQUANTS DE NOTRE HISTOIRE	11
3.2 NOTRE PROJET	11
4. LE PUBLIC ACCOMPAGNE.....	11
4.1 PRESENTATION DU PUBLIC ACCOMPAGNE	11
4.2 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE	12
4.3 CARACTERISTIQUES GEO-DEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION	12
5. L'OFFRE DE SERVICE.....	13
6. LE FONCTIONNEMENT :.....	15
6.1 L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	15
6.2 LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES USAGERS	16
6.3 L'ARTICULATION ET LA COHERENCE DU PROJET PERSONNALISE.....	17
6.4 LA COORDINATION DES PROFESSIONNELS	19
6.5 LA COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES	20
6.6 LES PROJETS LOGISTIQUES.....	21
6.7 LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	22
7. L'ORGANISATION.....	23
7.1 L'ORGANISATION INTERNE	23
7.2 LES TEMPS DE CONCERTATIONS.....	23
7.3 LES PRATIQUES DE TRANSMISSIONS ET D'ECHANGES	24
7.4 ÉVALUATIONS ET DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE.....	25
8. LES MOYENS MOBILISES	26
8.1 LES PROFESSIONNELS	26
8.2 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES	27
8.3 LES RESSOURCES FINANCIERES.....	28
8.4 L'ORGANISATION ARCHITECTURALE DE L'ETABLISSEMENT	28
9. ANNEXE 1 - PLAN D' ACTIONS 2021-2025.....	30

1. Introduction

1.1 Cadre juridique et finalités du projet d'établissement

La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, a rendu obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service, afin de déterminer les objectifs d'amélioration de la qualité des prestations à cinq ans.

L'article L.311-8 du CASF stipule que « *pour chaque service ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.* »

Cet article se situe dans la section « droits des usagers » de la loi du 2 janvier 2002, dans laquelle figure l'ensemble des outils au service de ces droits : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour ou document individuel de prise en charge, forme de participation, charte des droits et libertés, recours à une personne qualifiée.

Le projet d'établissement est donc un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

La démarche d'élaboration du projet a aussi tenu compte des différents objectifs du projet d'établissement, à savoir en faire un outil remplissant :

1. une **fonction fédératrice** en interne autour d'un projet commun donnant du sens à l'action;
2. une **fonction de projection** qui permet de réinterroger en permanence les pratiques professionnelles et de faire émerger les nouvelles idées ;
3. une **fonction d'opérationnalisation** du projet par la définition de l'organisation des moyens et des méthodes mis en place ;
4. une **fonction de communication** vers l'extérieur pour identifier la prestation proposée à l'utilisateur et les orienter au mieux vers notre établissement.

1.2 Méthodologie de construction du projet d'établissement ou de service

Ce projet d'établissement a été initié en 2021, en accord avec le schéma territorial de la Seine Saint Denis, qui privilégie la coordination à travers un accompagnement concerté des différents partenaires, notamment institutionnels et médico-sociaux, afin de fluidifier les parcours des personnes accompagnées tout au long de leur vie.

La mise en place d'un comité de pilotage a permis de définir les modalités de rédaction du présent projet, en respectant une approche participative et coordonnée.

Ce comité était composé :

- de la direction d'établissement
- de 16 membres de l'équipe
- de 4 familles dont deux élues du CVS

Sous la supervision de la directrice de l'offre de service et de la performance.

Suivi des réunions : groupes de travail et réunions familles	Thème	Participants	Date
Réunion institutionnelle	Définition des axes du projet d'établissement	L'ensemble de l'équipe éducative, rééducative et soignante, psychologue, assistante sociale, médecin coordinateur et l'enseignante spécialisée	05/01/2021
Conseil de vie sociale	Présentation des axes du projet d'établissement	Représentantes familles Représentante salariée Responsable d'établissement	13/01/2021
Réunion des pilotes par axe	Répartition des 3 pilotes par axe	Psychologue Médecin coordinateur Responsable d'établissement	14/01/2021
Réunion institutionnelle	Réflexion des professionnel(les) sur les axes du projet et répartition sur les groupes de travail	L'ensemble de l'équipe éducative, rééducative et soignante, psychologue, assistante sociale, médecin coordinateur et l'enseignante spécialisée	10/02/2021
Groupe de travail par axe	Participation des familles Le soin Le volet socio-éducatif	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire	mi-février à fin mars 2021
Conseil de vie sociale	Participation des familles au projet d'établissement	Représentantes familles Représentante salariée	12/04/2021

Suivi des réunions : groupes de travail et réunions familles	Thème	Participants	Date
		Responsable d'établissement	
Comité de pilotage	Présentation du travail engagé autour des 3 axes définis	Directrice des opérations et de la performance (DOP) Psychologue, Médecin coordinateur, un représentant de l'équipe éducative et rééducative de chaque groupe de travail et responsable d'établissement	29/04/2021
Groupe de travail par axe	Poursuite du travail engagé autour des 3 axes et propositions	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Et 4 familles	mi- mai 2021 à mars 2022
Conseil de vie sociale	Présentation de l'axe socio-éducatif	Représentantes familles Représentante salariée Responsable d'établissement	12/07/2021
Comité de pilotage	Compte-rendu de travail sur les 3 axes du projet d'établissement	Directrice des opérations et de la performance (DOP) Psychologue, Médecin coordinateur, un représentant de l'équipe éducative et rééducative de chaque groupe de travail et responsable d'établissement	14/04/2022
Réunion institutionnelle	Mise en commun du travail autour des axes et objectifs du projet d'établissement	L'ensemble de l'équipe éducative, rééducative et soignante, psychologue, assistante sociale, médecin coordinateur et l'enseignante spécialisée	17/05/2022
Comité de pilotage	Présentation de l'ensemble des propositions et objectifs (plan d'actions) du projet d'établissement	Directrice des opérations et de la performance (DOP) Psychologue, Médecin coordinateur, un représentant de l'équipe éducative et rééducative de chaque groupe de travail et responsable d'établissement	19/05/2022
Conseil de vie sociale	Compte-rendu et présentation du	Représentantes familles Représentante salariée	23/06/2022

Suivi des réunions : groupes de travail et réunions familles	Thème	Participants	Date
	travail de chaque axe du projet d'établissement	Responsable d'établissement	

Le service qualité a été consulté chaque fois que de besoin. Il s'est assuré de la cohérence du projet d'établissement avec les valeurs et missions associatives, les obligations réglementaires et les bonnes pratiques du secteur.

Le projet d'établissement a été soumis à l'approbation du conseil d'administration d'Envoludia le 25/05/2023.

Il a également été présenté au CVS le 17/04/2023

2. Présentation de l'établissement

2.1 Présentation générale

Identité de l'établissement	
Coordonnées de l'établissement	12 rue des rosiers 93400 Saint Ouen
Date de création	1977
Numéro Finess	930 690 367
Forme juridique	Association loi 1901
Organisme gestionnaire	ENVOLUDIA
Présidente	Véronique MOLINARO
Directrice de l'offre de services et de de la performance	Christèle Lefevre
Directeur d'établissement / Responsable d'établissement	Bérengère Paumier
Capacité autorisée	20 places
Zone d'intervention	93-75
Effectifs salariés – en équivalents temps plein (ETP)	18.4
Nombre de journées d'ouverture	210
Financier(s)	ARS
Budget de fonctionnement	

2.2 L'association gestionnaire : Envoludia

ENVOLUDIA est une **association de familles** qui accompagne majoritairement des personnes atteintes de paralysie cérébrale, IMC et polyhandicapées avec troubles moteurs prédominants, et des personnes dont les handicaps relèvent du même type d'accompagnement : troubles d'apprentissages, handicaps rares... – et ce de la petite enfance à l'âge adulte.

Depuis 50 ans, Envoludia s'engage à offrir un accompagnement précoce du handicap, à développer le potentiel de chacun en proposant un projet sur-mesure et des techniques innovantes. Elle favorise l'entraide entre les familles et fournit un appui pour la recherche.

L'association compte aujourd'hui un réseau d'accueil et de rééducation de **22 établissements**.

Une association de famille mais gérée avec professionnalisme !



RamDam
Paris 18*
Le Chalet
Paris 10*
Méli-Mélo
Paris 15*
Trotte-Lapins
Paris 15*
Les Bambini
Paris 14*
HoulaBaloo
Aubervilliers
Sessad Paris
Paris 15*
Sessad
de L'Orangerie
Aubervilliers
Sessad
Aulnay-sous-Bois
Sessad
Le Raincy

IEM Evoludia
Saint-Ouen
IEM Evoludia
Montreuil
IME Les Hortillons
Stains
IES
Champigny-sur-Marne
CEPH Daviel
Paris 13*

MAS-FAM L'Orangerie
Aubervilliers
Foyer L'Arc-en-ciel
Gif-sur-Yvette
Foyer-FAM Le Malonnier - Les Z'Apparts
- Les Z'Apparts à Savigny-sur-Orge
- Foyer-FAM Le Malonnier à Morangis
FAM Jacques-Coeur
Savigny-sur-Orge
Résidence Hacienda
- Saint-Pons - Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Faucon-de-Barcelonnette
Alpes-de-Haute-Provence (04)

Le nouveau projet associatif d'Envoludia 2022-2027 :

Envoludia porte 5 défis majeurs au travers de son nouveau projet associatif 2022-2027

1. *Mettre au cœur de son organisation le pouvoir d'agir des personnes accompagnées*

- ➔ L'importance de l'auto-détermination et du pouvoir d'agir
 - Former l'ensemble des acteurs
 - Imaginer et tester de nouvelles modalités d'organisation
 - Evaluer les impacts

2. *Améliorer la qualité d'accompagnement par l'innovation et un développement choisi*

- ➔ Améliorer la qualité d'accompagnement : un enjeu permanent
 - Développer le nombre de dispositifs
 - Elargir l'offre de service et les modalités d'accueil sur chaque territoire
 - Innover et travailler autrement

3. *Accompagner les personnes accueillies dans leur parcours de vie*

- ➔ L'enjeu des transitions de vie
 - Cesser d'opposer milieu ordinaire et milieu spécialisé
 - Fluidifier et faciliter les transitions de vie
 - Favoriser le développement des compétences, des apprentissages et des envies à tous les âges de la vie

4. *Promouvoir le sentiment d'appartenance à l'association*

- ➔ Des personnes accompagnées et des familles
 - Mettre en œuvre un processus d'intégration
 - Créer du lien
 - Engager les personnes accueillies et leurs familles dans des actions de terrain
- ➔ Des professionnels
 - Mener un travail en profondeur sur les compétences des professionnels
 - Mettre la qualité de vie au travail au cœur des pratiques
- ➔ Des bénévoles et des adhérents
 - Développer une politique d'adhésion
 - Changer d'échelle en termes de communication

5. *Accroître la notoriété d'Envoludia et ses prises de parole institutionnelles*

- ➔ L'enjeu de la notoriété
 - Une identité visuelle forte
 - Outils de communication externe
 - Thématiques de prise de parole ENVOLUDIA
 - Présence institutionnelle

2.3 Le cadre juridique de notre fonctionnement

Notre projet d'accompagnement est défini par :

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses textes d'application. Cette loi recentre la position de la personne accompagnée comme actrice de son parcours. Elle impulse également la mise en œuvre d'outils institutionnels tels que le projet d'établissement, le livret d'accueil ou encore le contrat de séjour. La démarche qualité engagée aujourd'hui dans les établissements et services, la mise en œuvre des droits et libertés ou encore l'importance de la personnalisation de l'accompagnement émanent aussi de cette même loi.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle garantit l'exercice d'un libre choix par la personne sur son projet de vie, une action sur la citoyenneté et la participation à la vie sociale. Elle place la personne handicapée au centre du dispositif.

Le Code de l'action sociale et de la famille qui définit le cadre de l'action sociale et médico-sociale, notamment les articles :

- ✓ L 312-1 alinéa I-9 (définition des services médicaux-sociaux).
- ✓ D 312-11 à 22 (définition des conditions d'organisation et de fonctionnement)
- ✓ D 312-83 et suivants (définition des missions)

La Loi du 15 mai 2007 et décret du n°975. Réalisation du cahier des charges relatif à la mise en œuvre d'une démarche qualité.

La loi de financement de la sécurité sociale où sont posées les bases de la réforme de la tarification, conduite par le projet SERAFIN-PH (Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées).

Les recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de santé (HAS), les principes clés des recommandations sont étudiés, travaillés et repris pour la bonne cohérence de l'accompagnement des personnes.

2.4 Les missions de l'établissement

L'IEM a pour mission l'accompagnement d'enfants en situation de polyhandicap. Il a pour mission d'avoir une vision globale et transdisciplinaire de la personne accompagnée tout au long de son parcours de vie. C'est en ce sens que l'accompagnement des enfants et jeunes s'articule autour de la motricité, de la communication, de l'éducation pour accéder à une autonomie.

3.

4. Notre histoire et notre projet

3.1 Moments marquants de notre histoire

En 1977, le Centre de Rééducation Motrice de Saint-Ouen est créé pour accueillir 15 enfants polyhandicapés de 4 à 16 ans. Il est une extension de l'établissement de Montreuil qui accueille des jeunes de 12 à 20 ans et n'est pas adapté aux plus jeunes.

En 2001 les centres de Montreuil et de Saint-Ouen fusionnent en un seul établissement, en concevant les deux sites. En 2009, ils acquièrent un nouveau nom : IEM Evoludia, à la suite d'une décision prise en Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Actuellement l'établissement de Saint Ouen, relevant de l'annexe 24 ter, possède un agrément pour l'accueil de 20 enfants, adolescents et jeunes adultes de 4 à 20 ans, présentant un polyhandicap.

3.2 Notre projet

Le projet de l'établissement s'inscrit au cœur du projet associatif et de ses valeurs. Il vise à garantir un accompagnement global de l'enfant et du jeune et de sa famille, et, également à garantir des pratiques professionnelles de qualité.

L'enfant, et le jeune, est accompagné par une équipe pluridisciplinaire travaillant en transdisciplinarité. Le regard croisé des professionnels sur l'enfant permet d'évaluer, d'adapter et optimiser son accompagnement et celui de sa famille.

Notre priorité est le bien-être physique et psychique de l'enfant et de sa famille dans un cadre rassurant et sécurisant grâce à :

- Une ritualisation de la journée avec des activités transversales et transdisciplinaires,
- La participation des familles dans les différents moments d'accompagnement de leur enfant,
- Des formations et des groupes d'analyses de pratiques en direction des professionnels

5. Le public accompagné

4.1 Présentation du public accompagné

L'IEM est agréé pour 20 places accueillant :

- Des enfants et adolescents âgés de 4 à 20 ans
- Présentant un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience cognitive sévère ou profonde et entraînant une restriction de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relations,
- Relevant de l'annexe 24 ter et nécessitent l'intervention d'une tierce personne dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

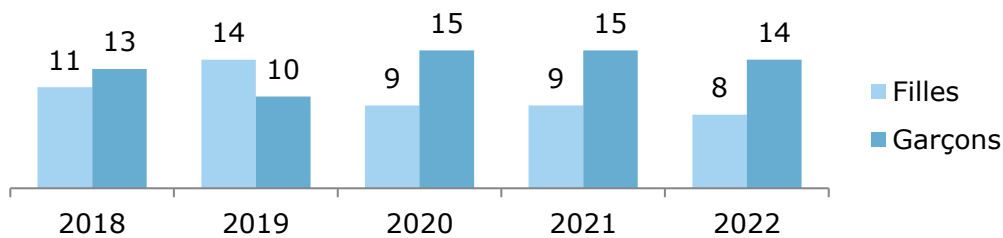
Depuis plusieurs années, on observe une évolution des troubles associés de la personne accompagnée. En conséquence nous remarquons une augmentation des besoins de santé et de soins notamment liée à la déficience respiratoire et nutritionnelle et liée à la prise en compte de situations complexes.

4.2 Caractéristiques du public accompagné

L'IEM accueille majoritairement des enfants et jeunes du département de la Seine Saint Denis.

19 enfants habitent en Seine-Saint-Denis et 3 Paris.

La répartition par sexe reste stable. Au 31 décembre 2022, elle était la suivante :



4.3 Caractéristiques géo-démographiques du territoire d'implantation

Autour de l'IEM dans la Seine Saint Denis, se trouvent 7 établissements enfance-adolescence de 0 à 20 ans présentant les mêmes caractéristiques d'accompagnement et 8 établissements adultes de type MAS qui correspondraient aux besoins des personnes accompagnées à l'IEM.

L'ARS 93 et la MDPH 93 cherchent des solutions alternatives et innovantes pour que les jeunes adultes puissent continuer à bénéficier d'un accompagnement. Un SESSAD a ouvert avec 10 places dédiées au polyhandicap. En janvier 2023, un dispositif expérimental financé par l'ARS et la MDPH et porté par la MAS Saint Louis est mis en place en attendant que des places se libèrent dans un établissement adulte : MAS hors les murs.



Evolutions constatées :

- ➔ Evolution de la tranche d'âge de l'accueil des enfants et jeunes passant de 4/12 ans à 4/20 ans
- ➔ Evolution du public accompagné, avec des situations complexes, de la relation et des problématiques psychiques auxquelles les professionnels ne sont pas toujours formés
- ➔ Evolution des pathologies des personnes accompagnées avec des déficiences respiratoires et nutritionnelles, et il peut y avoir également une épilepsie associée

Actions à mettre en œuvre :

- ➔ Renforcer la formation des équipes sur la gestion des situations complexes (troubles du comportement, communication, attitude, positionnement,...)
- ➔ Adapter et aménager l'espace de vie dans l'établissement (salle d'apaisement) et réhabiliter l'ensemble du bâtiment de l'IEM pour répondre aux évolutions des personnes accompagnées notamment leur âge
- ➔ Réévaluer les projets personnalisés des personnes accompagnées en fonction de l'évolution de leur pathologie

6. L'offre de service

L'offre de service de l'IEM fait concorder l'accompagnement de l'enfant avec celui de sa famille. Pour ce faire l'accompagnement des enfants et jeunes s'organise autour de :

- La participation à la vie de la cité : cinéma, parc, piscine, marchés, courses...
 - Du soutien à l'autonomie : liberté de choix, auto-détermination, pouvoir d'agir.
 - Du développement des capacités de communication : CAA (pictos et pictos tactiles, signes, plaquettes et frises temporelles, passeport de communication, PNP....
 - Du mouvement au quotidien. : accompagnement et guidance dans toutes les activités et actes du quotidien
 - Du développement des capacités sensorielles et cognitives : activités transdisciplinaires et scolaires.

La participation des familles est concomitante de celui des enfants et s'articule de la façon suivante :

- Participation aux sorties
- Formation et information des familles à la CAA et participation à l'élaboration des passeports de leur enfant
- Participation des familles au projet personnalisé de leur enfant en fonction de leurs besoins
- Participation des familles à l'appareillage, visites de l'ergothérapeute et si besoin de l'assistante sociale pour l'aménagement du domicile.
- Cahier de vie des enfants et de leurs familles

Accompagnement des enfants et jeunes

- Développer la socialisation
- Soutenir l'autonomie
- Développer la communication
- Être dans le mouvement
- Développer les capacités sensorielles et cognitives

Participation des familles

- Former et informer
- Participer à la vie de l'établissement
- Soutenir la parentalité
- Développer la communication familles/établissement au travers d'outils

Les axes d'amélioration à développer pour les années à venir :

- Favoriser l'accompagnement des adolescents
- Être plus visible dans la vie de la cité.
- Développer un outil de communication numérique en direction des familles
- Utiliser les tablettes numériques et autres outils pré-numériques quotidiennement pour les professionnels en faveur des enfants.
- Encourager les familles à participer à la vie de l'établissement



Evolutions constatées :

- ➔ Evolution de l'âge des enfants vers l'adolescence puis jeune adulte
- ➔ Demande des familles d'information et de communication sur leur enfant de façon quotidienne ou hebdomadaire .
- ➔ Demande de participation des familles à la vie de l'établissement au-delà de ce qui est déjà programmé.

Actions à mettre en œuvre

- ➔ Réévaluation des activités et projet en fonction de l'âge
- ➔ accompagner les familles à la transition vers l'adolescence
- ➔ Recherche d'un moyen de communication centre /famille, Famille /centre (plateforme de communication)
- ➔ Nouveau process de la semaine d'adaptation (présence d'un des 2 parents sur les premiers jours avec accompagnement dans le transport si c'est possible).
- ➔ Penser la participation des familles dans les projets d'activités

7. Le fonctionnement :

6.1 L'accueil et l'admission

Tous dossier de demande d'admission est réceptionné par l'assistante sociale qui reçoit les candidatures par diverses voies : MDPH (site via trajectoire : service en ligne pour l'orientation personnalisée), d'autres structures (CAMSP SESSAD,ect...),demande directe des familles .

Après réception d'un dossier complet incluant les différents comptes rendus (médicaux, paramédicaux, éducatifs), une commission d'admission composée de l'assistante sociale, du médecin de l'établissement et de la responsable d'établissement se réunit pour étudier les dossiers et attribuer une place.

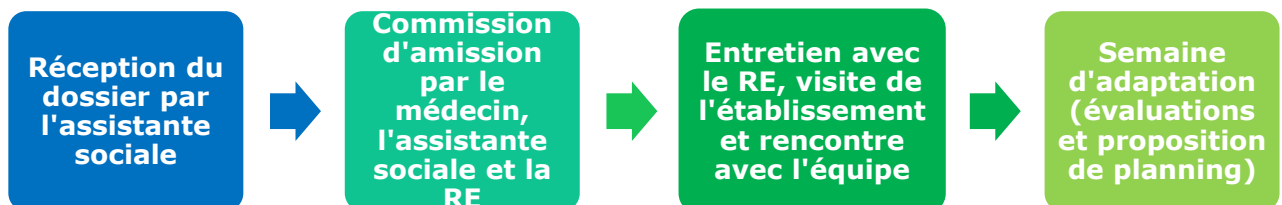
La famille est appelée par le responsable d'établissement et est informée de l'admission de son enfant. Au cours de cet entretien téléphonique, la responsable d'établissement prend rendez-vous avec la famille et l'enfant pour constituer le dossier administratif, visiter l'établissement, présenter l'équipe et sa future classe ,informer de la possibilité d'un parrainage de parents d'enfants présents à l'IEM ,fixer une consultation médicale et organiser la semaine d'adaptation.

Au cours de cette semaine d'accueil, nous invitons la famille à être présente en fonction de ses disponibilités les 2 premiers jours.

L'éducateur (éducatrice) accueille l'enfant et son parent sur le groupe, les présente à l'équipe et aux enfants, leur explique l'organisation et le déroulé de la journée, recueille les habitudes de vie de l'enfant, s'informe de sa communication de ses appétences, de sa motricité

Au cours de cette même semaine, l'enfant bénéficiera de différentes évaluations éducatives et paramédicales. Elles permettront d'optimiser l'accompagnement global de l'enfant et de sa famille.

Puis à la fin de cette semaine, nous proposons de faire un bilan de l'accueil avec la famille pour préciser leurs attentes. À cette occasion, l'équipe pluridisciplinaire en co-construction avec la famille proposera un planning provisoire.



Le projet global d'accompagnement (PGA) s'attache à harmoniser les pratiques d'accompagnement et de soin dans l'ensemble des établissements et services d'Envoludia, réparties dans deux grands volets : les bonnes pratiques professionnelles et les bonnes pratiques organisationnelles.

Le PGA est un dispositif référentiel de cadrage mais aussi un instrument de construction collective ; un projet partagé pour une culture commune.

6.2 La participation des familles et des usagers

La participation des familles fait partie de la culture associative commune. Elle participe des droits individuels de la personne accompagnée et de sa famille.

Elle se traduit, dès la première semaine d'accueil, par la co-construction du planning de et avec l'enfant et de son projet personnalisé. Au cours de cette rencontre, les priorités du projet personnalisé se définissent par les attentes des familles. L'équipe éducative et paramédicale échange avec la famille sur les moyens mis en œuvre pour travailler les priorités qui sont proposées à l'enfant.

Tout au long du parcours de l'enfant au sein de l'établissement, les parents sont conviés à des consultations médicales et paramédicales (pour les appareillages) qui permettent des décisions partagées, une compréhension d'une indication de traitement et (ou) de matériel.

Pour une meilleure compréhension et utilisation des outils de la CAA, les familles sont invitées à des formations au sein de l'établissement et disposent d'un kit de pictogrammes pour la maison. Elles sont également conviées à la fabrication du passeport de communication de leur enfant.

Les familles sont invitées pour des accompagnements éducatifs et rééducatifs de leur enfant dans le cadre des priorités et moyens définis dans le PP.

La participation des familles est également liée aux droits collectifs. Ils se traduisent par un Conseil de Vie Sociale qui se réunit au minimum 3 fois par an.

Le CVS est composé de 3 représentants des familles, d'une professionnelle et de la RE et présidé par un des représentants des familles. Y sont abordés l'organisation et le fonctionnement de l'IEM, des propositions et des demandes des familles, c'est l'occasion de coconstruire les différents projets institutionnels.

Les réunions de parents organisées en début d'année scolaire sont l'occasion d'échanger sur les mises en œuvre du PGA et sur les moyens déployés.

En sus, les familles sont invitées au « café des parents » une fois par mois, et aux activités éducatives et rééducatives, aux sorties culturelles et sportives et aux événements festifs de l'établissement des samedis d'ouverture.



Evolutions constatées :

- ➔ Le Projet personnalisé reflète les attentes et souhaits des familles de la personne accompagnée qui se déclinent en priorités.
- ➔ Les moyens font l'objet d'un échange entre la famille, l'enfant et les professionnels en lien avec le PGA
- ➔ La participation de l'enfant en fin de PP où lui sont proposés les priorités et les moyens définis

Actions à mettre en œuvre

- ➔ La participation des familles aux activités éducatives et rééducatives

6.3 L'articulation et la cohérence du projet personnalisé

a. La construction du projet

Les projets sont élaborés avec les personnes et ou leur famille, et découlent d'une concertation qui permet de se coordonner afin d'aboutir à des objectifs partagés à court et moyen termes.

L'analyse repose sur :

- les compétences de la personne
- les besoins explicites et recensés
- les conditions de vie
- le respect de son rythme
- la demande des proches
- les moyens de l'établissement
- les besoins de socialisation
- le réseau partenarial

Il revient à définir un équilibre entre le besoin évalué par l'équipe pluridisciplinaire (soin et socio-éducatif), la demande formulée par la personne et ses proches et l'offre de service sur laquelle l'établissement est en mesure de s'engager.

Le projet personnalisé prend en compte plusieurs domaines dont le soin et l'accompagnement socio-éducatif.

Il est rédigé au plus tard dans les 6 mois suivant l'admission et fait l'objet d'un avenant au contrat reprenant la synthèse des différents objectifs.

b. Le projet de soins

Le projet de soin est centré sur l'éducation motrice, la rééducation fonctionnelle et l'appareillage.

Ces techniques vont permettre d'accompagner au mieux le développement psychomoteur de la personne, l'apprentissage de l'autonomie, le maintien des acquis et la prévention des troubles orthopédiques.

Le projet de soin s'attache également à définir la coordination et l'organisation des soins et la surveillance médicale.

Des bilans sont réalisés à l'arrivée de la personne accompagnée par les différents professionnels médicaux et rééducateurs afin d'évaluer ses besoins en soin, rééducatifs et ses compétences motrices. Une partie des objectifs du projet personnalisé s'appuie sur ses bilans qui sont réactualisés périodiquement.

Le projet global d'accompagnement vise à garantir des pratiques professionnelles de qualité et à favoriser différents projets de soins :

- Le projet bucco /alimentation visant à favoriser les bonnes pratiques lors de l'accompagnement au repas.

L'aménagement des conditions de repas : Avec un temps de repas dédié, un planning et un plan de table, l'installation de l'enfant et la modification des textures des aliments et boisson proposés en fonction de l'évaluation bucco-faciale faite par l'orthophoniste et de la fiche repas qui en découle (affichage).

Mise en place d'un rituel de stimulation motrice et bucco-faciale avant le repas pour faciliter la motricité buccale et réguler la sensibilité pour tous les enfants qui en ont besoin.

- Le projet motricité vise à prévenir et anticiper les déformations ostéoarticulaires :

Proposer des installations adaptées aux différentes activités éducatives, rééducatives et de vie quotidienne.

Plannings individuels avec des propositions journalières de temps de mobilisation motrice et d'exploration sensori-motrice dans le cadre de la pédagogie conductive.

- La sécurisation du circuit du médicaments vise à prévenir le risque d'erreur médicamenteuse en

respectant les bonnes pratiques : Outils et procédures et suivi pour sécuriser le circuit.

- L'hygiène vise à garantir les bonnes pratiques en établissement pour les professionnels, les familles et les

personnes accompagnées : Convention signée avec un infirmière mobile hygiéniste pour prévenir le risque infectieux. Temps de formations des professionnels et sensibilisation auprès des famille à mettre en place.

c. Le projet socio-éducatif

Les enfants sont répartis par groupes éducatifs verticaux dans les âges et avec des compétences diverses. Chaque enfant peut ainsi apprendre de l'autre (effet miroir).

Des sous-groupes par âges, compétences, appétences et en fonction des attentes des PP sont mis en place dans des espaces différenciés que nous appelons activités transversales.

Les projets d'activités varient donc en fonction du groupe d'enfant et des critères ci-dessus.

En lien avec le PGA et dans le cadre de la pédagogie conductive, sont travaillées :

- La communication :CAA chaque classe a un tableau noir pour faire l'appel , la date et le déroulé de journée sous forme de frise temporelle. Chaque porte de l'IEM est identifiée par des pictogrammes tactiles et les photos des professionnels. Chaque professionnel a son kit de pictogrammes ; Chaque activité utilise les outils de la CAA.
- La motricité et la stimulation basale : Elles sont travaillées quotidiennement et dès l'accueil : Manœuvres de décontraction, accompagnement aux signes de la CAA. Lors de toutes les activités et plus particulièrement lors des activités motrices (APA, Parcours moteurs, les nomades , motilo) et sensori-motrices ainsi que dans tous les actes de la vie quotidienne.
- La cognition : En nous appuyant sur les outils du PNP et de la CAA (contacteurs, travail sur le cause à effet, activités de loisirs numériques et pré numérique) : A l'école et dans toutes les activités ludiques et d'apprentissage.
- Le pouvoir d'agir (prérequis à l'autodétermination) ,avec des enfants et adolescents se décline par faire un choix chaque fois que c'est possible avec les différents outils de communication cités plus haut et avec des activités pour apprendre à choisir.

Chaque groupe classe bénéficie d'un déroulé de journée structuré par des rituels et repères, la répétition permet une habitude, une adaptation ce qui rassure et permet une sécurité affective et psychique de l'enfant : Frise temporelle , plaquette individuelle de communication avec pictogrammes , photos et signes associés , rituels marquant les débuts et fins de chaque activités et moments clés de la journée .

La pédagogie conductive contribue à aider la personne accompagnée à se repérer dans le temps et dans l'espace. Elle permet à chaque enfant et jeune d'anticiper les différents temps de la journée et les attentes lors des activités (Les attentes étant définies par les priorités de chaque enfant dans le PP)

L'établissement a également une unité d'enseignement internalisée avec 1 enseignant spécialisé à plein temps qui est partie prenante des différents versants du projet. Il travaille en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire

d. L'évaluation du projet personnalisé

Le projet personnalisé est régulièrement réévalué en fonction de l'évolution de la situation de la personne et de son entourage. À l'instar du premier projet, la réévaluation se fait en co-construction avec la personne et sa famille, au regard de l'analyse des priorités et attentes travaillées au cours de l'année.

La HAS recommande que cette réévaluation se fasse une fois par an. Au sein de l'IEM, le PP est réactualisé chaque année scolaire.

Il peut être également ajusté en cours d'année lors du bilan PP à mi-parcours, à la demande de la famille et (ou) de l'équipe en fonction de l'évolution des enfants, de leur projet, de la situation familiale .

Le volet soin est indissociable du volet éducatif et inversement.

Le travail transdisciplinaire mené par l'équipe d'éducateurs / rééducateurs et soignants permet d'avoir une vision globale de l'accompagnement de l'enfant. Ainsi le regard croisé des différents professionnels dans leur champ de compétence permet cette approche globale qui se décline tout au long de la journée et l'évaluation des attentes du PP.

6.4 La coordination des professionnels

L'IEM a une équipe pluridisciplinaire avec 3 équipes éducatives composées d'une ES, d'une AES/AMP et d'une AS.

A cela s'ajoute une équipe rééducative et soignante qui se compose de 2 kinésithérapeutes, 1 psychomotricien, 1 ergothérapeute, une orthophoniste, une infirmière, une psychologue et un médecin.

Toute cette équipe fonctionne en transversal lors des activités et participe aux actes de la vie quotidienne ce qui favorise les échanges au quotidien.

La responsable d'établissement coordonne l'équipe pluridisciplinaire en incluant l'assistante sociale, la secrétaire et la maîtresse de maison.

Pour garantir la mise en œuvre des PP, la responsable d'établissement s'appuie sur l'éducatrice spécialisée pour le volet éducatif et l'infirmière et le médecin pour le volet soin.

Pour évaluer la cohérence et la coordination des PP, la responsable d'établissement organise des réunions institutionnelles 1 à 2 fois par mois.

Le médecin, avec l'appui de l'infirmière, est garant du déploiement du projet de soins (coordination de l'équipe rééducateurs et soins, avec les médecins extérieurs, sécurisation du circuit du médicament et des traitements, sensibilisation aux bonnes pratiques).

L'ergothérapeute et les kinésithérapeutes travaillent de concert pour l'appareillage des enfants que se soit pour la conception, l'adaptation, l'ajustement, la formation des autres professionnels et des familles en lien avec le médecin de l'établissement et les Médecins MPR.

6.5 La coordination avec les partenaires

Les divers partenaires favorisent l'implantation de l'IEM dans la cité et permettent des possibilités d'activités et d'amélioration d'accompagnement des enfants et adolescents.

Avec la mairie de Saint-Ouen l'IEM a mis en place une étroite collaboration avec la coordinatrice mission handicap de la ville. Nous avons comme projet d'accueillir des animateurs de la ville pour les sensibiliser au polyhandicap puis signer une convention pour partager des temps d'activité des enfants de l'IEM dans les centres de loisirs et inversement.

L'éducation nationale, avec la présence dans l'établissement d'un enseignant spécialisé, permet aux enfants de bénéficier de temps scolaires.

L'IEM a pour volonté de bénéficier de séances de sports adapté grâce aux structures sportives de la ville de Saint-Ouen (piscine et gymnase adaptés). En parallèle depuis plusieurs années l'IEM a signé un partenariat avec l'UCPA de la Courneuve pour bénéficier de séances d'équithérapie une fois par semaine.

Enfin, depuis janvier 2022, l'IEM participe à la semaine olympique et paralympique (SOP). C'est dans ce cadre que nous avons sollicité l'association APA de géant pour bénéficier de séances de sport adapté 1 fois par semaine et notre participation à une journée au stade de France avec l'association « Premier de cordées » qui présente et propose différents sports.

Chaque année notre participation à la SOP nous incite à chercher de nouvelles activités sportives, par exemple pour l'année 2023, tous les enfants participent à une séance de patinoire adaptée.

L'IEM a pour ambition de poursuivre divers partenariats du monde culturel, avec l'association Audonienne l'espace 1789 (cinéma, ciné concerts), avec l'intervention d'un percussionniste 1 fois par semaine puis la réactivation de notre partenariat avec Unis cité solidarité entreprise pour des sorties, des expositions, des musées ou parcs de loisirs ...

L'IEM a signé une convention avec une infirmière mobile hygiéniste pour les établissements médico-sociaux du secteur handicap du 93. Elle permet à l'établissement d'avoir un appui et un support pour améliorer la prévention des risques infectieux.

Un nouveau partenariat voit le jour avec l'équipe mobile pédiatrique de l'hôpital Saint-Maurice. Un médecin (MPR) viendra sur l'établissement 3 à 4 fois par ans pour assister aux appareillages et faire des consultations médicales. La convention est en cours d'élaboration.

6.6 Les projets logistiques

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement de la personne accueillie, les projets logistiques que sont le transport, la restauration et l'hygiène font partie intégrante du projet global d'accompagnement.

Dès le matin au domicile, les enfants bénéficient d'un transport collectif dans un véhicule adapté. Notre priorité est de garantir la sécurité et le confort des personnes accueillies. Pour ce faire, à chaque rentrée scolaire, l'établissement échange avec la société de transport pour s'assurer de la sécurité en vérifiant ensemble la formation des chauffeurs à la bonne attache des enfants dans le véhicule (points d'ancrages, ceintures de sécurité, sièges auto adaptés ...), réduire au maximum le temps de trajet domicile centre et garantir la climatisation et le chauffage de chaque véhicule. L'établissement, les professionnels restent très vigilants à la qualité du transport des personnes accompagnées et informent si besoin par mail les problèmes rencontrés au chef de la régulation et à la direction d'exploitation de la société de transport.

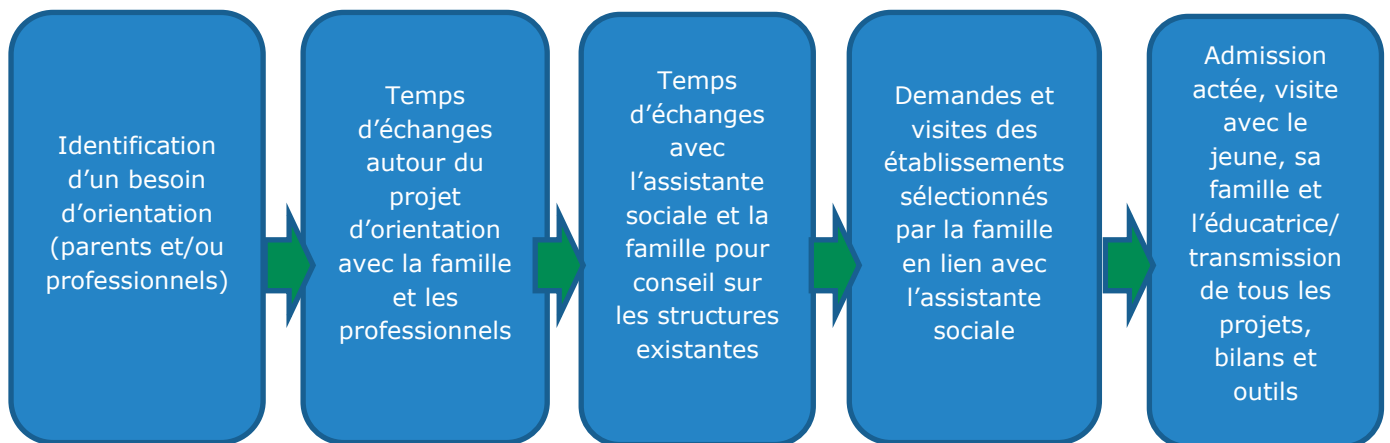
L'établissement est fourni par une société de restauration collective en liaison froide quotidiennement. Les plats sont présentés sous forme de barquettes individuelles remises en température dans un four adapté par l'agent de service logistique. Le repas est un moment clé de la vie quotidienne des enfants tant au niveau qualité gustative, que de l'adaptation des textures et des apports nutritionnels en fonction des besoins des enfants. Notre priorité est de garantir la qualité et la quantité de l'alimentation de chacun des enfants. C'est pourquoi l'établissement, avec la responsable maintenance organisera, au minimum une fois dans l'année une rencontre avec notre prestataire de restauration en vue de l'amélioration continue de la qualité du service.

L'hygiène des locaux est assurée par l'agent de service logistique. L'organisation de son travail est définie par un planning et un plan de déroulé de tâches suivant un circuit fixé, et un plan de nettoyage et de désinfection affiché dans chaque pièce. Le support et l'appui de l'infirmière hygiéniste nous permettent de réévaluer et ajuster les bonnes pratiques d'hygiène pour limiter le risque infectieux.

6.7 La fin de l'accompagnement

La fin de l'accompagnement est identifiée en fonction des besoins de la personne accompagnée et/ou à la demande de la famille. De façon générale, l'orientation est demandée par les parents, ou est abordée lors des différentes rencontres parents-professionnels (café parent, PP réunion famille ...)

Le projet d'orientation est coconstruit avec la famille pour lequel l'assistant social joue un rôle majeur dans le conseil grâce à sa connaissance des structures existantes. Il fait le lien entre les établissements et la famille pour pouvoir les visiter. L'équipe pluridisciplinaire accompagne le jeune et sa famille et les prépare aux futurs changements. Une fois l'admission actée, l'équipe avec l'assistante sociale sollicite le futur établissement pour se réunir et transmettre les différents projets, bilans et outils (CAA, fiches repas, Set de table, passeports communication...). A cette occasion, nous proposons de visiter le nouvel établissement avec le jeune et son éducatrice pour assurer une continuité de parcours.



Evolutions constatées :

- ➔ constat 1 : L'enfant est présent à la fin de son PP
- ➔ constat 2 : Les chauffeurs amènent les enfants jusqu'à la porte de l'établissement
- ➔ constat 3 : La question de l'orientation avant les 20 ans n'est plus évoquée par les familles sauf en cas de besoin immédiat

Actions à mettre en œuvre

- ➔ action 1 : Permettre aux jeunes de participer à l'intégralité du PP en fonction de leurs capacités et en fonction de leur envie.
- ➔ action 2 : Accompagner des enfants par les professionnels à la sortie et à l'entrée dans les véhicules.
- ➔ action 3 : Aborder la question des projets et de l'orientation lors des PP, lors des réunions familles, des cafés-parents...
- ➔ proposer un bilan intermédiaire de mi-parcours du PP.
- ➔ procédure de bilan mi-parcours PP

8. L'organisation

7.1 L'organisation interne

L'établissement fonctionne 210 jours par an du lundi au vendredi. En dehors de ces jours d'ouverture, des ouvertures exceptionnelles sont planifiées 5 samedi par an.

L'établissement est fermé une semaine à chaque petite vacances scolaires (automne, fin d'année, hiver et printemps) et 5 semaines durant la période estivale.

L'établissement est ouvert de 9h à 16h30 du lundi au jeudi, jusqu'à 13h15 le vendredi et le samedi de 9h à 14h.

Le secrétariat est ouvert de 9h00 à 12h30 les lundi, mercredi, jeudi et vendredi et le mardi de 9h à 16h30.

7.2 Les temps de concertations

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement prévoient différentes instances de réunions ayant chacune des objectifs précis : communication, information, réflexion, orientations.

Type de réunion	Objectifs	Participants	Fréquence
Coordination médicale		Médecin, infirmière et paramédicaux	Tous les 15 jours
Réunion transmissions		RE et toute l'équipe	Chaque semaine 10 à 15 minutes
Réunion coordination PGA		Responsable d'établissement et coordinatrice PGA	Tous les 15 jours
Réunions de cadres		Tous les cadres	1x par mois
Réunion institutionnelle		Toute l'équipe	1x par mois
Groupe d'analyse de la pratique		Ensemble de l'équipe	Tous les 2 mois
Réunions de santé et hygiène		Toute l'équipe	Tous les 15 jours
Réunions de PGA		Coordinatrice PGA +référénts correspondants du projet évoqué	1x tous les 15 jours Et en fonction de l'avancée des projets
Réunions de PP		RE, cadre éducatif, médecin, psychologue, le psychomotricien, l'orthophoniste, le professeur des écoles, le kiné et l'ergothérapeute de l'enfant et son référents éducatif et l'assistante sociale si besoin. La famille et l'enfant	1x tous les 15 jours

7.3 Les pratiques de transmissions et d'échanges

a. Entre professionnels

Les transmissions entre professionnels se font par communication orale quotidiennement. Il existe également un temps de transmission hebdomadaire lors de la réunion.

Les transmissions peuvent se faire également par mail. Chaque professionnel a une adresse mail dédiée. L'équipe soins privilégie ce mode de communication en plus de celle verbale. En revanche, les équipes éducatives n'ont pas encore le réflexe de communiquer par mail. Enfin, le support numérique est majoritairement utilisé pour des transmissions plus institutionnelles.

b. Avec les familles

La communication avec les familles est multi modale. Les échanges se font à la fois par téléphone (chaque groupe classe a un téléphone portable), par sms, par mail et également par le biais du cahier de transmission de chaque enfant. A chaque réunion de rentrée, la direction de l'établissement transmet les téléphones et mails des professionnels accompagnant leur enfant.

Toutefois, la communication demeure un axe d'amélioration de l'établissement. Les transmissions faites aux familles sont majoritairement en cas de difficultés et/ou de problèmes. Or les familles souhaiteraient bénéficier d'un résumé quotidien ou 2 fois/semaine des journées de leur enfant. Un résumé quotidien de la journée est difficilement envisageable, les équipes éducatives ne sont pas en nombre suffisant pour détacher quotidiennement un professionnel par groupe. Nous réfléchissons à un outil à la fois papier (il est à l'essai sur ce début d'année 2023) et un blog via l'application toutemonannée.com qui répond à la réglementation RGPD et validé par le DPO de l'association.

Les échanges téléphoniques sont malgré tout nombreux entre les familles et les équipes accompagnant leur enfant. Les familles ont bien identifié à quel professionnel s'adresser selon leur demande et/ou besoin. Elles peuvent également solliciter un membre de l'équipe pour un entretien ou un rendez-vous.

Enfin, à chaque fin de période scolaire, chaque équipe éducative complète le cahier de vie de chaque enfant qui retrace la période avec les faits marquants illustrés de photos. Ce cahier de vie est investi par certaines familles qui retracent également les vacances de leur enfant.

Pour les informations institutionnelles, sorties, évènements et toute autre information importante, l'établissement et l'équipe privilégient tous les canaux de communication pour s'assurer de la fluidité de l'information. La secrétaire y a un rôle central dans la transmission de ces dites informations.

c. Avec les partenaires

Les échanges avec l'ensemble de nos partenaires sont fluides et transparents. Ils se font essentiellement par mail et temps de rencontres pour aborder les difficultés rencontrées, évaluer et ajuster la prestation.

7.4 Évaluations et démarche d'amélioration continue

L'amélioration continue est une démarche primordiale pour garantir la pérennité de la qualité d'accompagnement. Ce travail est mené avec l'ensemble des professionnels dans le cadre de groupes de travail planifiés sur l'année et dont les thèmes sont choisis au regard des obligations légales et des besoins identifiés sur le terrain, avec le soutien du service qualité.

La démarche s'est traduite par la mise en place de réunions de travail, animées par les professionnels. Au cours des deux dernières années, les groupes de travail ont porté sur :

- L'organisation et le déploiement du PGA avec des groupes de travail sur chaque volet (bucco, PNP, CAA, PCO, Motricité, situations complexes, le réseau partenaires qualité)
- L'organisation des sorties et événements : Participation à la semaine olympique et paralympique depuis 2 ans, participation aux événements sportifs, sorties culturelles (espace 1789, sorties en partenariat avec Unis cité, cafés parents, fête de fin d'année et de l'été, réunions avec les familles.



Evolutions constatées :

- ➔ Dernière évaluation externe menée en 2013/2014
- ➔ Evaluation interne menée en 2019 qui permet de fixer des objectifs pour le projet d'établissement : garantir la qualité de l'accompagnement pour les enfants.

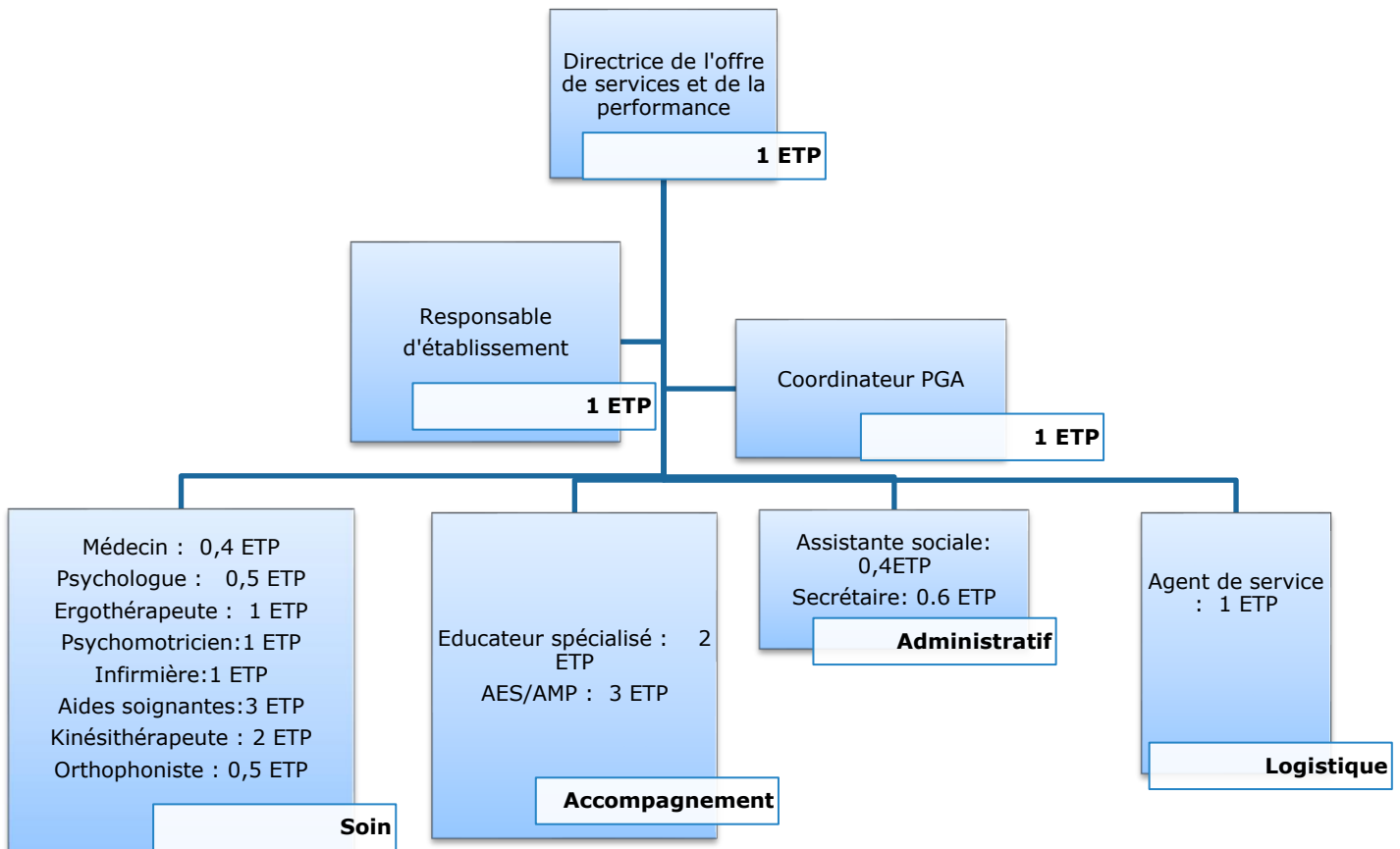
Actions à mettre en œuvre

- ➔ Réalisation de l'évaluation HAS dernier trimestre 2024
- ➔ Favoriser la fluidité de la communication entre les familles et les professionnels avec des outils adaptés...

9. Les moyens mobilisés

8.1 Les professionnels

a. Les moyens humains



b. Modalité d'accueil des nouveaux salariés

Le service ressources humaine a mis à disposition des établissements un livret d'accueil des nouveaux salariés.

Par ailleurs, la politique de formation d'Envoludia implique que tout nouvel arrivant effectue sa prise de poste au siège avec 2 jours d'intégration où les spécificités de l'accompagnement des personnes atteintes de paralysie cérébrale lui sont présentées.

Dans les premières semaines de prise de poste, il sera accompagné par des personnes préalablement désignées dans son établissement afin de s'assurer de sa compétence à réaliser les actes techniques de base, conformément à la procédure d'intégration des nouveaux salariés.

c. L'accueil de stagiaires

L'accueil et l'accompagnement des stagiaires fait partie intégrante du fonctionnement de l'établissement.

Les demandes de stages arrivent soit par les écoles de formation soit par les demandeurs de stages.

Un entretien téléphonique ou en présentiel est proposé au futur stagiaire pour décrire le fonctionnement et l'organisation de l'établissement et présenter les spécificités des personnes accueillies. Un tutorat est mis en place et défini en fonction du corps de métier du stagiaire. Tous les documents inhérents au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement sont transmis par le tuteur au stagiaire ainsi que l'organisation de son stage.

d. Les logiciels métier

Chaque professionnel dispose d'un accès personnalisé, répondant aux normes de sécurité Hébergeur des données de santé (HDS) et paramétré selon le niveau d'informations qui leur est accessible afin de garantir la confidentialité des données. Il accède ainsi :

- Au dossier de l'utilisateur informatisé, permettant l'échange d'informations et la traçabilité des actes et activités
- À la base documentaire permettant l'accès aux procédures et documents utiles à la bonne réalisation de leur mission, ainsi qu'aux fiches de poste et documents légaux

8.2 L'accompagnement dans le développement des connaissances et compétences

Envoludia propose, dès l'embauche, à tous les professionnels un parcours de formation qui leur permet d'acquérir et de développer des compétences professionnelles adaptées aux personnes accompagnées.

Selon la nature du métier, de la formation initiale et des spécificités du public accueilli, un programme particulier de formation est arrêté, ils constituent le « Passeport Envoludia », qui certifie à l'issue de sa validation au bout de la première année les aptitudes et compétences nécessaires pour accompagner de la meilleure manière possible les personnes atteintes de paralysie cérébrale.

Globalement le passeport, en plus des 2 jours d'intégration ; est constitué de :

- 1 journée sur le thème de la communication augmentée,
- 1 journée sur le thème de l'alimentation,
- 1 journée sur le maniement des personnes.
- Pour les éducateurs s'ajoutent 2 journées sur le thème de l'évaluation du sujet paralysé cérébral.
- Stimulation basale
- Troubles du comportement (situations complexes)
- Troubles de l'oralité
- TMS
- Sensibilisation à la PCO

Au-delà du passeport, Envoludia propose des formations spécifiques métier.

Ainsi sont formés :

- L'ensemble des infirmiers et aide-soignants, à la gastrostomie,
- L'ensemble des personnels techniques en charge du ménage a reçu une formation au bio nettoyage

8.3 Les ressources financières

Le budget de fonctionnement est de 3 179 145,56 € (IEM Montreuil et Saint-Ouen). Depuis le 01/01/2022 le budget est intégré à un CPOM régional.

L'IEM est financé par l'ARS à 100%.

8.4 L'organisation architecturale de l'établissement

Les locaux s'organisent de plain-pied répartis de la manière suivante :

Niveau	Équipement
Parking et jardin	Sol souple côté jardin /jardin d'agrément des 2 côtés
Bâtiment de plain-pied 635 m2	<p>3 groupes/classe (climatisation réversible, rails pour lèves personnes, table réglable et adaptée, Tapis de sol pour temps moteurs ou repos, ordinateur,)</p> <p>2 salles de change avec toilettes et avec rail pour lève -personne et table de change adaptée)</p> <p>1salle à manger (60 m2) avec tables réglables et adaptées, climatisation, servant également de salle de réunion et d'activités.</p> <p>1 cuisine de réchauffage (plan de travail, évier et four de remise en température inox) et réfrigérateur.</p> <p>1 local technique et buanderie</p> <p>Une infirmerie</p> <p>Salle de kinésithérapie avec climatisation réversible, rail de lève personne, Plan Bobath , point d'eau, bloc moteur ,ordinateur et bureau</p> <p>Unité d'enseignement internalisée : ordinateur et bureau</p> <p>Salle double d'ergothérapie avec point d'eau, bureau et PC</p> <p>Salle de psychomotricité avec matériel snoezelen et rail pour lève personne, bureau et PC</p> <p>Salle partagée orthophoniste et psychologue : 2 bureaux, 2pc et une table de travail</p> <p>1 bureau partagé responsable d'établissement et coordinateur PGA</p> <p>1 bureau médical</p> <p>Secrétariat</p> <p>Bureau de l'assistante sociale</p> <p>Salle du personnel avec vestiaire et coin repas (réfrigérateur, micro-onde, cafetière électrique et table)</p> <p>Entrée avec coin stockage (FRM, sièges auto et poussettes adaptées)</p>



Evolutions constatées :

- Les groupes classes sont aujourd'hui inadaptés avec les personnes accompagnées de + de 12 ans.
- l'architecture de l'établissement doit être repensée

Actions à mettre en œuvre.

- ➔ Projet de rénovation et d'agrandissement de l'établissement pour répondre aux besoins et garantir la qualité de l'accompagnement .
- ➔ Dans l'attente de cette rénovation, projet d'aménagement des espaces avec un architecte d'intérieur pour répondre aux adaptations nécessaires à l'accompagnement
- ➔ Elaboration des fiches de fonction par le service RH

10. Annexe 1 - Plan d'actions 2023-2027

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2023	2024	2025	2026	2027
Objectif 1 : Soutenir la montée en compétences de professionnels	1	Action 1.1 Renforcer la formation des professionnels sur les situations complexes	Responsable d'établissement (RE)	Nombre de professionnels formés				X	
	2	Action 1.2 Solliciter régulièrement les experts PGA	Coordinatrice PGA	Nombre de sollicitations	X	X	X	X	X
Objectif 2 : Améliorer l'environnement architectural dans le respect du développement durable	1	Action 2.1 Création salle d'apaisement	Responsable d'établissement (RE)	Salle d'apaisement opérationnelle	X				
	2	Action 2.2 Contacter un architecte d'intérieur pour réaménagement des locaux	DGA	Plan d'aménagement réalisé		X			
	3	Action 2.3 Réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement	DGA	Locaux refaits			X		
	4	Action 2.4 Projet d'agrandissement	DGA	Formalisation du projet d'agrandissement					X
Objectif 3 : Mettre en œuvre le nouveau processus d'élaboration du projet personnalisé pour accompagner	1	Action 3.1 Bilan intermédiaire PP	RE	Planification des bilans intermédiaires Formalisation du bilan intermédiaire Procédure bilan intermédiaire PP	X				

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2023	2024	2025	2026	2027
la réponse aux besoins des personnes	2	Action 3.2 Participation de l'enfant à l'ensemble de son PP si possible	RE	Nom de l'enfant dans les participants à la réunion du PP	X				
	3	Action 3.3 Réévaluation systématique des PP en fonction de l'évolution de la pathologie	Médecin coordinateur	Compte-rendu de consultation Formalisation d'un avenant au PP		X			
	etc	...							
Objectif 4 : Développer la participation des familles	1	Action 4.1 Accompagnement des familles à la transition vers l'adolescence	Coordinatrice PGA	Comptes-rendus rencontre familles Intervention d'un expert en réunion parents Intégration dans le PP		X			
	2	Action 4.2 Recherche d'un moyen de communication avec les familles	RE	Mise en place d'un blog		X			
	3	Action 4.3 Participation des familles dans les activités	Coordinatrice PGA	Formalisation des parents présents dans la fiche d'activité		X	X		
	4	Action 4.4 Présence d'un des deux parents à la semaine d'adaptation	RE	Procédure d'admission	X				
	5	Action 4.5 Accompagnement des familles dans le transport durant la semaine d'adaptation	RE	Procédure d'admission Convention avec la société de transport		X			
	6	Action 4.6 Parrainage des nouvelles familles	RE	Procédure d'admission		X			

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2023	2024	2025	2026	2027
				Liste des parents parrains Liste des failles parrainées					
Objectif 5 : Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles en faveur d'une qualité d'accompagnement adaptée au public accueilli	1	Action 5.1 : Adapter les activités à l'âge des personnes accompagnées	Coordinatrice PGA	Fiches d'activités et évaluation des fiches activités PP		X			
	2	Action 5.2 : Accompagner les enfants à la sortie et à l'entrée des véhicules	RE	Formaliser du déroulement d'une journée		X			
	3	Action 5.3 : Aborder la question de l'orientation de manière régulière	RE	PP Compte-rendu réunions familles Compte-rendu café parents Consultation pluridisciplinaire			X		
	4	Action 5.4 : Elaboration des fiches de fonction par le service RH	DRH	Fiches de fonction formalisées	X				
	5	Action 5.5 : Transmission aux professionnels des fiches de fonction	RE	Fiches de fonction émargées par les professionnels	X				
Objectif 6 : Mettre en œuvre les bonnes pratiques organisationnelles en faveur d'une	1	Action 6.1 : Préparation évaluation HAS	RE	Participation à la formation de l'outil Elément de preuve formalisée et classé Organisation de réunions avec les professionnels	X				

Objectifs généraux	Actions à mener	Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
				2023	2024	2025	2026	2027
qualité d'accompagnement adaptée au public accueilli			avec compte-rendu réunion préparatoire évaluation HAS					
	2	Action 6.2 : organisation de réunions d'information aux familles	RE	Compte-rendu des réunions d'information aux familles		X		
	3	Action 6.3 : favoriser la fluidité de la communication familles/établissement	RE	Création d'un outil de communication		X		
Objectif 7 : Pilotage du déploiement des projets du PGA	1	Action 7.1 : Suivi du plan d'actions audit PGA	RE	Mise à jour des actions sous ageval		X		
	2	Action 7.2 : Déploiement du domaine Motricité	Coordinatrice PGA	Formation des professionnels « Bouger » Comptes-rendus réunions PGA		X		
	3	Action 7.3 : Domaine vie affective, vie intime et sexualité	Coordinatrice PGA	Formation des professionnels au domaine Comptes-rendus réunions PGA			X	
	4	Action 7.4 : Déploiement du domaine vie affective, vie intime et sexualité	Coordinatrice PGA	Formaliser les référents et correspondants Comptes-rendus réunions PGA				X
	5	Action 7.5 : continuité des domaines du PGA	Coordinatrice PGA	Suivi plan d'actions audit PGA	X	X	X	X

Objectifs généraux	Actions à mener	Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
				2023	2024	2025	2026	2027
			Comptes-rendus réunions PGA					



Béregère Paumier | Responsable d'établissement

Institut d'Education Motrice Evoludia

12 rue des rosiers

93400 SAINT OUEN

T : 01 40 12 14 56

@ : bpaumier@evoludia.org

WWW.ENVOLUDIA.ORG |    

 **LABEL IDEAS**
L'EXIGENCE
en action